



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 DECEMBRE 2021**

Délibération n° **DEL-2021-0451**

Objet : DOCUMENT UNIQUE

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 10  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 65  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**24/12/21**

et affichage le **24/12/21**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le vendredi 17 décembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2021.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef Tabet, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Michel BASSET à Laurence THERY, Anne-Françoise BESSON à Annick GUICHARD, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Philippe LORIMIER à Annie FRAGOLA, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Serge POMMELET à Annie TANI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu l'article L4121-3 du code du travail, relatif aux risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A ce titre, les autorités territoriales doivent réaliser l'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs, les consigner dans un document unique et les tenir à disposition des employés, des membres du CHSCT et d'une manière générale, de l'ensemble des acteurs de la prévention.

Les employeurs territoriaux ont la possibilité de réaliser ce document unique en interne ou par un prestataire. L'employeur doit s'assurer de sa mise à jour au moins une fois par an et lors de toute décision d'aménagement modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des salariés.

La CCLG a contractualisé avec un prestataire pour réaliser l'évaluation des risques. La méthodologie retenue, et validée par le Comité de pilotage mis en place, comportait 3 phases principales :

**1** - Cadrage de la mission avec l'autorité territoriale & lancement de la démarche.

**2** - Evaluation des risques professionnels, analyse des conditions d'exposition et formalisation du DUERP dans une dynamique collaborative avec constitution de groupes de travail représentatifs par métier (exemple : échantillon d'animateurs) afin d'effectuer une analyse globale et une analyse de chaque situation et environnement de travail sur l'ensemble des locaux de la CCLG où évolue cette population, conjointement avec la CCLG (responsable du site, préventeur, ...)

**3** - Elaboration des plans d'actions visant à prévenir les risques professionnels

Un organigramme fonctionnel a été proposé afin de garantir le suivi du plan d'actions et la mise à jour du document unique en interne.

La méthodologie utilisée, le format du document unique et ses modalités de gestion ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité des membres du CHSCT lors de la séance du 25 novembre 2021.

**Ainsi, Monsieur le Président propose de l'autoriser à valider la réalisation du document unique selon les modalités évoquées ci-dessus.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 17/12/21



Le Président,  
Henri BAILE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



## Note

Objet : **Document unique – avis du CHSCT**

Réf. doc : 20211125/DRH/B CHABALIER

Date : 25/11/2021

Destinataires : Membres du CHSCT

### Rappel du contexte :

La communauté de communes Le Grésivaudan a confié à un prestataire, AGB solutions, la réalisation de son document unique, sur une période de 4 semaines, au mois d'avril 2021.

La démarche avait pour objectif de :

- Permettre une évaluation des conséquences des évolutions de la CCLG en matière de santé et de sécurité au travail pour les agents de la communauté des communes.
- Rendre la démarche collaborative en favorisant le dialogue social: Intégration de la direction générale, des représentants du personnel membres du CHSCT et des élus membres du CHSCT ainsi que l'interlocuteur ou pilote de la communauté.
- Permettre une assistance méthodologique en matière d'évaluation des risques professionnels et d'élaboration d'un diagnostic de pénibilité professionnelle et d'un plan pluriannuel d'action.
- Analyse de l'ensemble des locaux de la communauté des communes et des situations de travail de chaque unité de travail.
- Permettre un transfert de l'évaluation des risques professionnels d'un tableur Excel vers un logiciel métier spécifique.

### Méthodologie globale :

La méthodologie retenue, et validée par le Comité de pilotage mis en place, comportait 3 phases principales :

- 1 - Cadrage de la mission avec l'autorité territoriale & lancement de la démarche.
- 2 - Evaluation des risques professionnels, analyse des conditions d'exposition et formalisation du DUERP dans une dynamique collaborative. Cette phase d'évaluation des risques s'est déroulée en deux temps :
  - Constitution de groupes de travail représentatifs par métier (exemple : échantillon d'animateurs) afin d'effectuer une analyse globale.Durée 1h à 3h en fonction de la complexité du métier

Objectifs : - interroger la liste des activités associées à chacune des UT (procédé de fabrication, équipements de travail ...),

- interroger l'inventaire des situations dangereuses,
- Evaluer les risques sur les zones de travail identifiées,
- Prendre connaissance des mesures de prévention existantes.

• Analyse de chaque situation et environnement de travail sur l'ensemble des locaux de la CCLG où évolue cette population, conjointement avec la CCLG (resp. du site, préventeur,...)

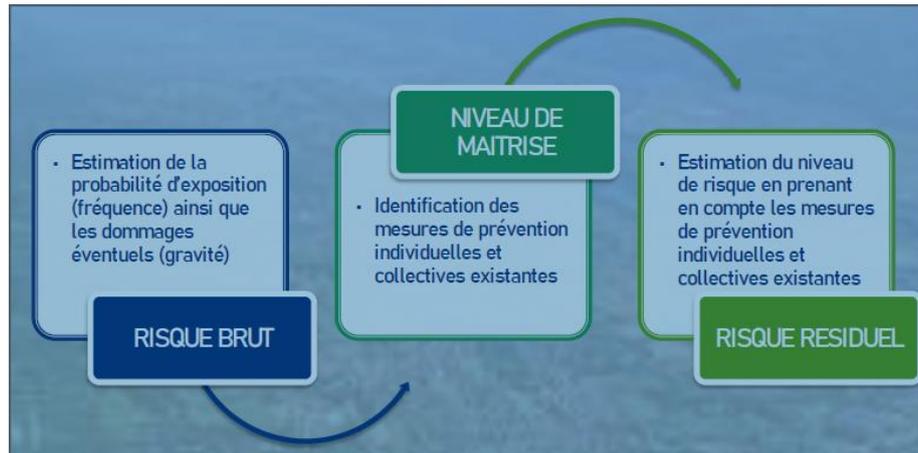
Objectifs : - Evaluer le risque bâtiment,

- Evaluer le risque chimique,
- Evaluer le risque amiante,
- Affirmer/ Affiner l'évaluation des risques initiée dans les groupes de travail.

3 - Elaboration des plans d'actions visant à prévenir les risques professionnels.

## Méthode de hiérarchisation des risques :

La hiérarchisation des risques professionnels lors de l'élaboration d'un DUERP est essentielle. C'est en effet elle qui permet de passer d'un inventaire des risques à la définition d'un plan d'action cohérent.



GRAVITE	FREQUENCE	COEFFICIENT DE MAITRISE
Estimation de la gravité des dommages pouvant survenir suite à l'exposition aux situations dangereuses.	Estimation de la fréquence d'exposition et/ou durée d'exposition aux situations dangereuses.	Multiplicateur permettant de prendre en compte les mesures de prévention existantes.
1 = Faible – Accident ou maladie sans arrêt 2 = Moyenne – Accident ou maladie avec arrêt 3 = Grave – Accident ou maladie avec incapacité permanente 4 = Très grave – Accident ou maladie mortel	1 = Faible – Exposition de l'ordre de 1 fois par an 2 = Moyenne – Exposition de l'ordre de 1 fois par mois 3 = Fréquente – Exposition de l'ordre de 1 fois par semaine 4 = Très fréquente – Exposition quotidienne ou permanente	Trois coefficients de maîtrise en fonction de la nature des actions mises en place sont proposés :  Mesure de prévention collective/organisationnelle = 0,5 Mesure de prévention individuelle/formation = 0,7 Pas de mesure de prévention = 1

L'intégration du risque résiduel dans la matrice présentée ci-dessous permet de hiérarchiser ce dernier afin notamment de déterminer les priorités d'action à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du plan d'action :

		GRAVITE			
		1	2	3	4
FREQUENCE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

- Risque prioritaire** : Nécessite la mise en place d'une action prioritaire à court terme
- Risque à diminuer** : Nécessite la mise en place d'une action à court ou moyen terme
- Risque à surveiller** : Nécessite la mise en place d'une action à moyen ou long terme
- Risque faible** : Ne nécessite pas d'action mais peut faire l'objet d'amélioration



En cas de non-conformité réglementaire, le risque résiduel sera coté en rouge afin que ce dernier puisse être traité en priorité

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## PRÉFACE

### - ORGANISATION DU DOCUMENT :

Ce document est le fruit de l'évaluation des risques au sein des **fonctions transverses**, il comprend 7 parties :

- **Avant Propos**
- **Méthode "Risques Physiques"** : Onglet reprenant les modalités d'évaluation et de cotation des risques physiques.
- **Méthode "Risques Psychosociaux"** : Onglet reprenant les modalités d'évaluation et de cotation des risques psychosociaux.
- **Sous-unités de travail** : Onglet reprenant les différents services touchés par l'évaluation des risques professionnels.
- **Evaluation des risques** : Onglet reprenant l'ensemble des résultats issus de l'évaluation des risques professionnels.
- **Plan d'actions** : Onglet reprenant les actions en cours afin de supprimer les risques professionnels.
- **Tableau de bord** : Onglet reprenant de manière synthétique les principaux résultats issus de l'évaluation des risques professionnels.

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## PRÉFACE

### - ORGANISATION DU DOCUMENT :

Ce document est le fruit de l'évaluation des risques au sein des **fonctions transverses**, il comprend 7 parties :

- **Avant Propos**
- **Méthode "Risques Physiques"** : Onglet reprenant les modalités d'évaluation et de cotation des risques physiques.
- **Méthode "Risques Psychosociaux"** : Onglet reprenant les modalités d'évaluation et de cotation des risques psychosociaux.
- **unités de travail** : Onglet reprenant les différents services touchés par l'évaluation des risques professionnels.
- **Tableau de bord** : Onglet reprenant de manière synthétique les principaux résultats issus de l'évaluation des risques professionnels.

## Méthode risques physiques :



# MÉTHODE - RISQUES PHYSIQUES

### - ÉTAPES DE LA DÉMARCHE :



### - GRAVITÉ : Gravité des dommages pouvant survenir suite à l'exposition aux situations dangereuses - Cotation =

1. Faible : Constat du risque.
- 2 : Moyenne = Accident sans arrêt (douleurs).
- 3 : Grave = Accident ou maladie avec arrêt.
- 4 : Très Grave = Accident ou maladie mortel.

### - FRÉQUENCE : Fréquence d'exposition et/ou durée d'exposition aux situations dangereuses. Cotation =

1. Faible : Exposition de l'ordre de une fois par an.
2. Moyenne : Exposition de l'ordre de une fois par mois.
3. Fréquente : Exposition de l'ordre de une fois par semaine.
4. Très Fréquente : Exposition quotidienne ou permanente.

### - RISQUE BRUT : Risque évalué sans prendre en compte les mesures de prévention existantes -

Cotation Risque Brut = Niveau de Gravité x Niveau de Fréquence.

### - RISQUE RÉSIDUEL : Risque qui subsiste après que toutes les mesures de prévention et de protection aient été prises en compte -

Cotation Risque Résiduel = Risque Brut x Coefficient de Maîtrise.

### - COEFFICIENT DE MAÎTRISE : Multiplicateur permettant de prendre en compte les mesures de prévention existantes dans le cadre de la cotation du risque (risque résiduel) -

Cotation = Il existe 3 coefficients de maîtrise en fonction de la nature des actions mises en place.

Mesures de prévention	Coefficient de maîtrise
Collective / Organisationnelle	0,5
Individuelle / Formation	0,7
Aucune	1

- **HIÉRARCHISATION DU RISQUE** : L'intégration du risque résiduel dans la matrice ci-dessous permet de hiérarchiser ce dernier. La hiérarchisation des risques dans le cadre du DUERP doit notamment nous permettre de déterminer les priorités d'action à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PAPRI Pact.

		GRAVITE			
		1	2	3	4
FREQUENCE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

- **Risque prioritaire** : Demande une action prioritaire à court terme ou la mise en place de mesures compensatoires.
- **Risque à diminuer** : Demande une action à court terme ou moyen terme.
- **Risque à surveiller** : Demande une action à moyen ou long terme.
- **Risque faible** : Ne demande pas d'action mais peut faire l'objet d'amélioration.



EN CAS DE NON CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE, LE RISQUE RÉSIDUEL SERA COTÉ EN ROUGE AFIN QU'IL PUISSE ÊTRE TRAITÉ EN PRIORITÉ.

## Méthode risques psycho-sociaux :



# MÉTHODE - RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### - ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ :



### - GRAVITÉ : Gravité des dommages pouvant survenir suite à l'exposition aux situations dangereuses - Cotation =

1. Faible : Situation irritante entraînant des situations de tension visibles dans le service mais sans conséquence sur les missions/objectifs.
2. Moyenne : Mésestante récurrente entraînant des perturbations répétées dans le service mais qui sont rattrapées par le collectif - Peu d'arrêts de travail.
3. Grave : Dysfonctionnements importants au sein du collectif de travail entraînant des perturbations répétées dans le service impactant les missions/objectifs - Arrêts de travail fréquents.
4. Très Grave : Travail en mode dégradé constant ne permettant pas au service d'atteindre ses missions/objectifs - Mise en danger de l'intégrité de la personne.

### - FRÉQUENCE : Fréquence d'exposition et/ou durée d'exposition aux situations dangereuses - Cotation =

1. Faible : Exposition de l'ordre de une fois par an.
2. Moyenne : Exposition de l'ordre de une fois par mois.
3. Fréquente : Exposition de l'ordre de une fois par semaine.
4. Très Fréquente : Exposition quotidienne ou permanente.

### - RISQUE BRUT : Risque évalué sans prendre en compte les mesures de prévention existantes -

Cotation Risque Brut = Niveau de Gravité x Niveau de Fréquence.

### - RISQUE RÉSIDUEL : Risque qui subsiste après que toutes les mesures de prévention et de protection aient été prises en compte -

Cotation Risque Résiduel = Risque Brut x Coefficient de Maîtrise.

### - COEFFICIENT DE MAÎTRISE : Multiplicateur permettant de prendre en compte les mesures de prévention existantes dans le cadre de la cotation du risque (risque résiduel) -

Cotation = Il existe 3 coefficients de maîtrise en fonction de la nature des actions mises en place.

Mesures de prévention	Coefficient de maîtrise
Collective / Organisationnelle	0,5
Individuelle / Formation	0,7
Aucune	1

- **HIÉRARCHISATION DU RISQUE** : L'intégration du risque résiduel dans la matrice ci-dessous permet de hiérarchiser ce dernier. La hiérarchisation des risques dans le cadre du DUERP doit notamment nous permettre de déterminer les priorités d'action à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PAPRI Pact.

		GRAVITE			
		1	2	3	4
FREQUENCE	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

- **Risque prioritaire** : Demande une action prioritaire à court terme ou la mise en place de mesures compensatoires.
- **Risque à diminuer** : Demande une action à court terme ou moyen terme.
- **Risque à surveiller** : Demande une action à moyen ou long terme.
- **Risque faible** : Ne demande pas d'action mais peut faire l'objet d'amélioration.



EN CAS DE NON CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE, LE RISQUE RÉSIDUEL SERA COTÉ EN ROUGE AFIN QU'IL PUISSE ÊTRE TRAITÉ EN PRIORITÉ.

## Découpage des unités de travail :



# UNITES DE TRAVAIL

Unité 1	Cabinet
Unité 2	Direction Aménagement Logement et Environnement
Unité 3	Direction Autonomie Santé et Solidarité
Unité 4	Direction Communication et Concertation
Unité 5	Direction Culture et Patrimoine Culturel
Unité 6	Direction Développement Economique
Unité 7	Direction Eau et Assainissement
Unité 8	Direction Enfance Jeunesse et Parentalité
Unité 9	Direction Finances et Commande Publique
Unité 10	Direction Générale
Unité 11	Direction Gestion des Déchets
Unité 12	Direction Patrimoine et Services Techniques
Unité 13	Direction des Ressources Humaines
Unité 14	Direction Sports Montagne et Tourisme
Unité 15	Direction Systèmes Information
Unité 16	EHPAD Direction Autonomie Santé et Solidarité
Unité 17	Secrétariat Général

## TABLEAU DE BORD

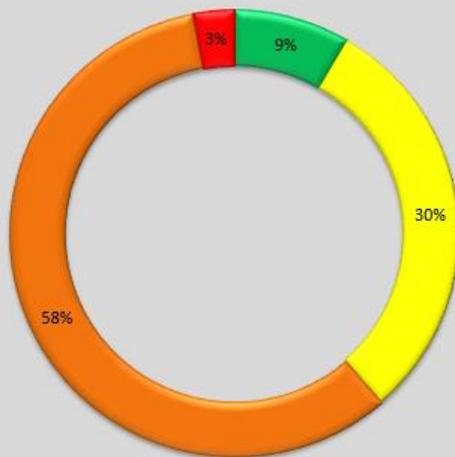


# TABLEAU DE BORD

Communauté de Communes Le Grésivaudan



### CARTOGRAPHIE DES RISQUES PHYSIQUES - SYNTHESE



- Risque prioritaire** : Demande une action prioritaire à court ou moyen terme ou la mise en place de mesures compensatoires.
- Risque à diminuer** : Demande une action à court ou moyen terme.
- Risque à surveiller** : Demande une action à moyen ou long terme.
- Risque faible** : Ne demande pas d'action mais peut faire l'objet d'amélioration.

*Vous trouverez sur le graphique ci-contre la répartition des risques physiques au sein des différents niveaux de hiérarchisation.*

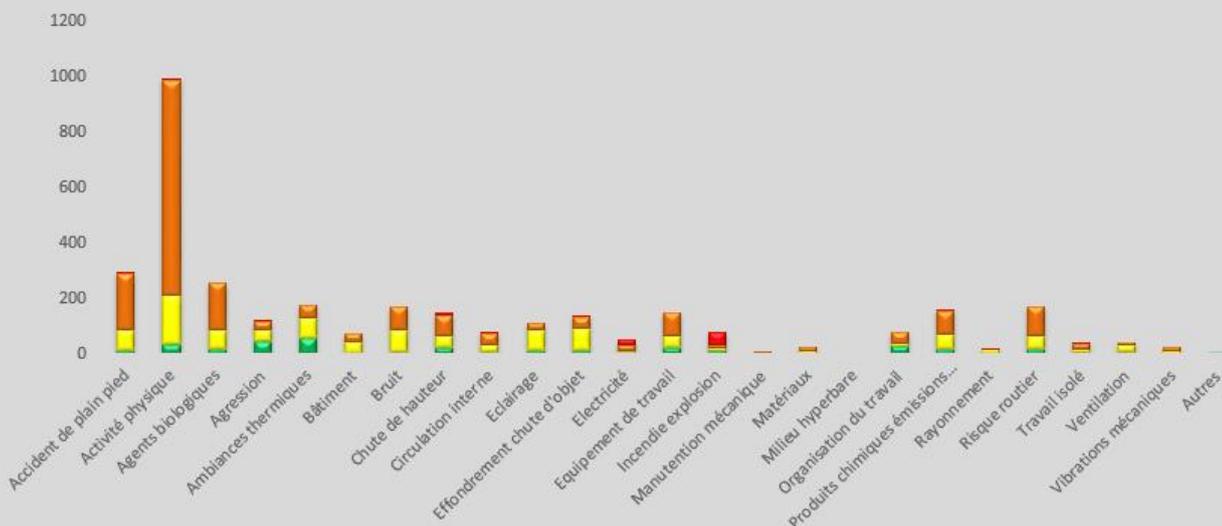


# TABLEAU DE BORD

Communauté de Communes Le Grésivaudan



### CARTOGRAPHIE DES RISQUES PHYSIQUES PAR FAMILLES DE RISQUE



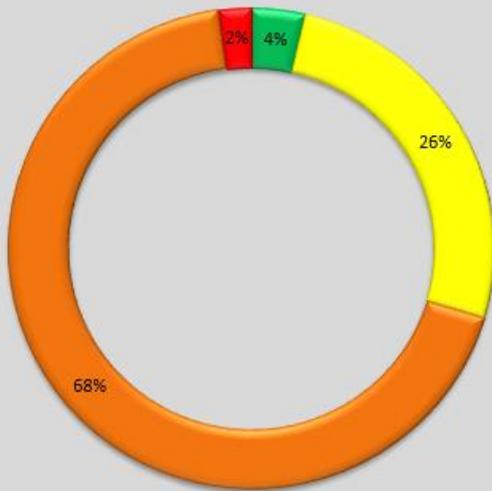


# TABLEAU DE BORD

Communauté de Communes Le Grésivaudan



## CARTOGRAPHIE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX - SYNTHESE



- Risque prioritaire :** Demande une action prioritaire à court ou moyen terme ou la mise en place de mesures compensatoires.
- Risque à diminuer :** Demande une action à court ou moyen terme.
- Risque à surveiller :** Demande une action à moyen ou long terme.
- Risque faible :** Ne demande pas d'action mais peut faire l'objet d'amélioration.

*Vous trouverez sur le graphique ci-contre la répartition des risques au sein des différents niveaux de hiérarchisation.*

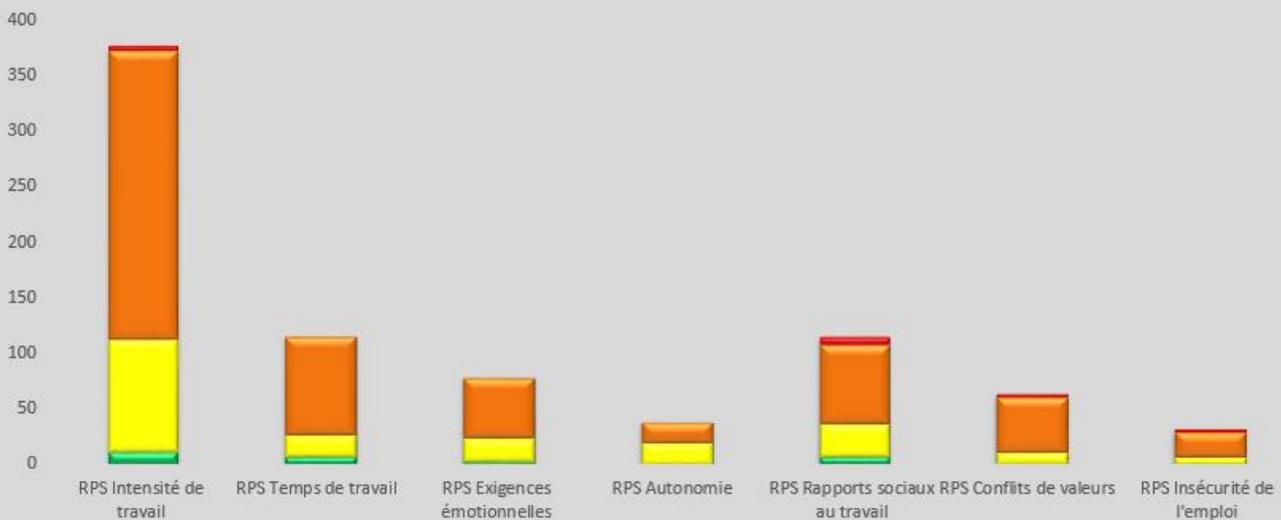


# TABLEAU DE BORD

Communauté de Communes Le Grésivaudan



## CARTOGRAPHIE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX PAR FAMILLES DE RISQUE



Evaluation des risques :



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Risques professionnels auxquels les agents sont exposés :  
 24 Risques Physiques (NRS - ED 840)  
 7 Risques Psychosociaux (NRS - ED 6140)

Modalités d'exposition aux risques et risques consécutifs de l'exposition

N°	Unités de travail	Services	Métiers	Activités Phases de travail	Familles de risque	Situations dangereuses	Descriptions	Date de début	Date de fin
2038	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Télétravail	Activité physique	Travail sur écran	Travail sur écran plus difficile du fait d'une moins bonne adaptation du poste de travail et de l'absence d'un second écran	20/04/2021	
2042	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Covid-19 : Ensemble des activités	Agents biologiques	Pandémie	contacts potentiels entre agents de la CCLG	20/04/2021	
2043	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Hall	Ambiances thermiques	Ambiance froide	Hall froid en hiver	20/04/2021	
2044	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Travail de bureau	Eclairage	Eclairage inadapté	Peu de lumière du jour au poste de travail, et éclairage constant au néon	20/04/2021	
2045	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	accueil	Travail isolé	Agression	Quelque fois seule dans le bâtiment le vendredi en fin de journée	20/04/2021	
2047	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Activités administratives	RPS Exigences émotionnelles	Tension avec le public	Essentiellement "Standard de réclamations" : la charge émotionnelle sur une journée est particulièrement importante	20/04/2021	
2048	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Activités administratives	RPS Intensité de travail	Insuffisance des moyens disponibles	une activité administrative importante en plus de l'accueil, rendue difficile en cas d'absence d'un agent (Ex. Congés)	20/04/2021	
2049	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Activités administratives	RPS Intensité de travail	Travail morcelé	Interruptions fréquentes dans les tâches liées aux différentes activités (accueil physique et téléphonique, travail administratif ...)	20/04/2021	
2050	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Ensemble des activités	RPS Rapports sociaux au travail	Relations difficiles avec les collègues	Difficulté à participer aux réunions du service du fait des horaires d'accueil du standard	20/04/2021	
2051	Direction Eau et Assainissement	Service Usagers	Accueil : assistante de gestion administrative	Ensemble des activités	RPS Intensité de travail	Pression temporelle	Saturation régulière du standard (en particulier pendant les périodes d'envois des factures), et réception d'un nombre important de mails	20/04/2021	

# LES RISQUES PROFESSIONNELS



Critères d'évaluation des risques :  
 Exposition, gravité, maîtrise,  
 moyens de protection, mesures de  
 prévention existantes

dernière mise à jour

Visualisation des  
 différents niveaux  
 de risques

N°	Date de début	Date de fin	Calcul Risque Brut		Mesures de prévention existantes		RR	Risque Résiduel	Actions					
			Exposition	Gravité	Collectives	Individuelles		Descriptions	Priorité	Description	Responsable	Pour le	Retard	Fait le
2038	20/04/2021		4	2	Non	Non	8		Aménagement du poste de travail à prévoir					
2042	20/04/2021		4	3	oui	oui	6		Un protocole sanitaire mis en place et mise à disposition d'EPI					
2043	20/04/2021		4	1	OUI	Non	2		Un radiateur d'appoint à disposition					
2044	20/04/2021		4	1	Non	Non	4							
2045	20/04/2021		2	2	Oui	Non	2		Présence du responsable si besoin					
2047	20/04/2021		4	2	Non	Non	8		Un partage du temps de travail sur d'autres missions, hors standard et réclamations clients					
2048	20/04/2021		2	2	Non	Non	4							
2049	20/04/2021		4	2	Non	Non	8							
2050	20/04/2021		3	1	Non	Non	3							
2051	20/04/2021		4	2	Non	Non	8							

## Organisation mise en place pour la pérennisation de la démarche

La réalisation d'un état initial de l'inventaire des risques auxquels sont exposés l'ensemble des agents de la Communauté de communes Le Grésivaudan n'est que le point de départ d'une démarche à pérenniser. Le document unique est l'un des outils de management mis à disposition des encadrants. Aussi, les managers ont reçu un premier niveau de formation concernant la prévention des risques professionnels puis ont bénéficié d'une séance sous forme de groupes de travail pour travailler sur leurs plans d'action respectifs.

La pérennité de la démarche s'appuiera sur l'implication des managers dans le processus d'actualisation et de suivi du document unique, en lien avec leurs équipes et le service de prévention.

Un outil informatique, en cours de développement, sera mis à leur disposition d'ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 afin de faciliter la transversalité des échanges et l'historisation des actualisations qui doit être réalisées au minima une fois par an.

\* \* \* \* \*